



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (CDR) OUTAOUAIS-LAURENTIDES,  
TENUE LE MARDI 23 SEPTEMBRE 2014,  
À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ PLACE DU MARCHÉ, 1268, ROUTE 317, RIPON**

**PRÉSENCES**

**Membres**

Ahmimed, Chakib	Coop garderies Outaouais
Allard, Jean-Paul	Concept Métal Outaouais
Baril, Pierre	Coopérative Terra-Bois
Bellemare, Louise	Caisse populaire de la Petite-Nation
Boutin, Robert	Association de plein air des Milles-Iles
Brassard Dupéré, Jérôme	Coopérative de solidarité de l'Unicité
Charbonneau, Patrick	Les Amis de Saint-Placide
Cholette, Chantal	Convergence, coopérative d'expertes-conseils
Clément, Thierry	Coopérative de travail L'Enclume
Cormier, David	Coloc Studio créatif Coop
Déry, Raphaël	Coop d'habitation Riel
Fisher, Brian	Coop Place du marché
Fortin, Gaston	Coop des consommateurs de la Laiterie de l'Outaouais
Gratton, Robert	Coopérative d'habitation Reboul
Gravel, Simon	Coloc Studio créatif Coop
Harrisson, Doris	Coopérative de solidarité Hélios
Hermeston, Daniel	Coop C-BIO
Hunault, Michel	Coopérative de solidarité de Boileau
Laflamme, Réjean	Coop funéraire Brunet
Laframboise, Richard	Association de sports et plein air des Milles-Iles
Landry-Larue, Catherine	CSEESL
Leclerc, Samuel	Société de création, coopérative de travail
Major, Josée	Coloc Studio créatif Coop
Martel, Denis	Les Amis de Saint-Placide
Perrault, Andrée	L'Esprit du lieu
Piché, Stéphanie	Coopérative de l'Auberge Petite-Nation
Raby, Jonathan	Coloc Studio créatif Coop
Simard, Christine	Coop Inter Envol
Simard, Denis J.	Coop Inter Envol
Sultana, Anca	ROHSCO
Thomas, Samy	Source du peuple
Zuniga, Véronica	Café O'Marguerites

**Membre individuel**

Paquette, Marc



### **Partenaires**

Beudin, Fabien	SADC
Boivin, Steven	Festival de l'Outaouais Émergent
Bourgon, Julie	CLD Laurentides
Desjardins, Benoît	Investissement Québec
Desroches, Nicole	CLD des Collines
Duchesne, Jérémie	CDE Pontiac
Gariépy, Henri	Maire de Boileau
Isabelle, Margot	Fondation pour le développement des coopératives de l'Outaouais
Laville, Amandine	Adjointe de Mylène Freeman
Lepape, Benoît	CJE Papineau
Leclerc, Yvon	
Ouimet, Raymond	CRAO
Roy, Alain	Fondation pour le développement des coopératives de l'Outaouais

### **Équipe – membres travailleurs**

Badji, Papa Oumar, conseiller en développement coopératif - Laurentides  
Boileau, Jean-Daniel, conseiller en développement coopératif – Outaouais  
Daudelin, Michaël, agent de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse - Laurentides  
Desjardins, Johanne, adjointe administrative  
Duguay, Patrick, directeur général  
Lalonde, Claudine, directrice générale adjointe  
Ouimet, Geneviève, agente de promotion à l'entrepreneuriat collectif jeunesse - Outaouais  
Ritchie, Joëlle, agente en développement coopératif  
Roy, Vincent, agent Pôle d'économie sociale  
Van Den Borre, Martin, conseiller en développement coopératif - Laurentides

---

## **1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

La présidente Chantal Cholette souhaite la bienvenue aux membres et partenaires présents. L'assemblée débute à 17 h 15. Elle présente les règles liées aux votes (un seul représentant votant par coopérative, du début à la fin).

## **2. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE**

Chantal Cholette se présente à l'assemblée.

**SUR PROPOSITION DE ROBERT GRATTON,  
DÛMENT APPUYÉE PAR JONATHAN RABY,  
IL EST PROPOSÉ QUE** Chantal Cholette agisse à titre de présidente d'assemblée.

**AGA-2014-01**

**Adoptée à l'unanimité**



### **3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Chantal Cholette mentionne que l'avis de convocation a été envoyé aux membres le 26 août 2014.

### **4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

Chantal Cholette indique que le droit de présence a été vérifié à l'entrée avec la liste des membres, membres individuels et celle des invités.

### **5. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme. Cholette procède à la lecture du projet d'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination d'un président d'assemblée
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Vérification du droit de présence
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2013
7. Présentation du rapport annuel 2013-2014
8. Présentation des états financiers 2013-2014
9. Affectation des trop-perçus
10. Nomination du vérificateur
11. Modification des statuts
12. Modifications aux règlements
13. Élections au conseil d'administration
14. Vœux de l'assemblée
15. Levée de l'assemblée

**SUR PROPOSITION DE ANCA SULTANA,  
DÛMENT APPUYÉE PAR SAMY THOMAS,  
IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté.**

**AGA-2014-02 Adoptée à l'unanimité**

### **6. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 11 JUIN 2013**

Le procès-verbal était disponible sur le site web de la CDR Outaouais-Laurentides. Après consultation auprès de l'assemblée, on décide de passer outre la lecture complète du procès-verbal.

**SUR PROPOSITION DE RAPHAËL DÉRY,  
DÛMENT APPUYÉ PAR THIERRY CLÉMENT,**



**IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 11 juin 2013 tel que présenté.

**AGA-2014-03 Adoptée à l'unanimité**

#### **7. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2013-2014**

Chantal Cholette présente le rapport annuel du conseil d'administration et Patrick Duguay présente le rapport de la direction générale. On peut consulter le rapport annuel 2013-2014 sur le site web au [www.cdrol.coop](http://www.cdrol.coop).

Patrick Duguay mentionne que la transformation de la CDR Outaouais-Laurentides en coopérative de solidarité est une étape importante car elle reflète réellement notre réalité. Il présente l'équipe de travailleurs de la coopérative.

#### **8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2013-2014**

Chantal Cholette invite M. Michel Lacroix CA, de la firme comptable Piché & Lacroix CPA inc, à présenter l'audit des états financiers 2013-2014.

Les états financiers démontrent un déficit de 44 422 \$.

#### **Questions et commentaires :**

On demande pourquoi il y a eu une baisse considérable des produits dans la création de coopératives et d'emplois. On y répond que c'est principalement à cause des emplois atypiques qui ne se qualifient plus pour la reddition de comptes.

#### **9. AFFECTATION DES TROP-PERÇUS**

Les états financiers démontrant un déficit : il est donc automatiquement affecté à la réserve.

#### **10. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR**

Le conseil d'administration recommande à l'assemblée la firme Piché & Lacroix CPA inc. à titre d'auditeur pour l'année financière 2014-2015.

**SUR PROPOSITION DE RICHARD LAFRAMBOISE,  
DUMENT APPUYÉE PAR DAVID CORMIER,**

**IL EST PROPOSÉ QUE** la firme Piché & Lacroix CPA inc. agisse à titre d'auditeur pour l'année financière 2013-2014.

**AGA-2014-04 Adoptée à l'unanimité**

## 11. MODIFICATION DES STATUTS

Suite à un vœu de l'assemblée de la dernière assemblée générale, le conseil d'administration a travaillé sur une proposition de modification des statuts et règlements pour que la CDR Outaouais-Laurentides se transforme en coopérative de solidarité.

Raphaël Déry présente les statuts modifiés.

**Nouveau nom** : CDR Outaouais-Laurentides, coopérative de solidarité

**Nouvel objet** : Exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et services d'utilité professionnelle à ses membres utilisateurs, dans le domaine du développement coopératif régional, ainsi que de fournir du travail à ses membres travailleurs, tout en regroupant des personnes ou sociétés ayant un intérêt économique, social ou culturel dans l'atteinte du présent objet.

**Administrateur désigné** : Raphaël Déry

### Questions et commentaires :

Robert Gratton demande qui seront les travailleurs de la coopérative. Ce seront les travailleurs salariés de la CDR. Il demande la définition d'un membre de soutien. On lui répond en lisant la définition inscrite au règlement.

Réjean Laflamme formule une objection quant au changement de nom, car il y aura une incidence sur les règlements. Quand le conseil des coopératives de l'Outaouais s'est transformé, il a accepté d'ajouter la région des Laurentides. Les changements des dernières années nous ont amené à un conseil d'administration moins représentatif des régions. Les secteurs étaient représentés et ne le sont plus maintenant à l'intérieur du conseil d'administration.

L'administrateur Raphaël Déry répond à ceci que selon l'article 7.2 adopté en 2004, les membres du conseil d'administration sont répartis en territoires (3 membres pour l'Outaouais, 3 membres pour les Laurentides et 3 membres pour les 2 régions réunies). En ceci, la modification au règlement n'affecte pas la répartition des membres à l'intérieur du conseil d'administration.

Nous en discuterons plus en détail aux règlements.

**SUR PROPOSITION DE ROBERT GRATTON,  
DÛMENT APPUYÉ PAR RÉJEAN LAFLAMME,  
IL EST PROPOSÉ QUE** l'adoption de la modification des statuts soit reportée après la discussion sur les règlements.

**Proposition rejetée à majorité.**

**SUR PROPOSITION DE MARC PAQUETTE,  
DÛMENT APPUYÉE PAR CHRISTINE SIMARD,  
IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER** les modifications aux statuts tel que présenté.

**AGA-2014-05 Proposition adoptée à majorité.** Le résultat est de 21 en faveur, 1 opposition et 1 abstention.

## 12. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

Raphaël Déry présente les principales modifications proposées aux règlements :

**L'objet de la CDR** sera modifié pour tenir compte de l'ajout de catégories de membres;

**Le nom de la CDR** sera modifié pour tenir compte de la transformation en coop de solidarité;

**Les groupes de membres** deviendront les suivants :

Membres utilisateurs (9 postes maintenus au CA)

Membres travailleurs (1 poste au CA)

Membres de soutien (1 poste au CA)

**Un contrat de membre travailleur et un contrat de membre utilisateur** sont intégrés au règlement;

**Les parts de qualification** seront de 20\$ pour chaque catégorie de membre;

**Le coût de la cotisation annuelle** sera maintenant fixé par le conseil d'administration;

**Les coopératives faisant affaire sur notre territoire** pourront devenir membre utilisateur de la CDR, même si leur siège social n'est pas situé dans nos régions;

Le délai de convocation des assemblées générales passera de 30 à 21 jours;

Une présomption de mandat conforme sera ajoutée, relativement aux personnes déléguées par les coopératives lors des assemblées générales de la CDR;

Un article sera ajouté pour mettre l'accent sur l'engagement de la CDR à respecter les sept principes coopératifs énoncés par l'Alliance coopérative internationale (ACI).

Dans la mesure du possible, le texte a été adapté pour éviter les distinctions de genre.

### Questions et commentaires :

Robert Gratton demande la définition de membre utilisateur. Patrick Duguay lui répond que ce sont les coopératives ayant la capacité de faire affaire avec la CDR. Il n'y a pas de restriction quant aux transactions à faire avec la CDR.

Réjean Laflamme aimerait voir le contrat de membre utilisateur. Claudine Lalonde lui répond que le contrat se trouve à la fin du règlement de régie interne. On a séparé le contrat de service et le contrat de membre utilisateur.

Olivier Germain se questionne sur la cotisation annuelle qui sera fixée par le conseil d'administration. Claudine Lalonde lui répond que c'est une question de procédure administrative, il n'y a aucune demande à l'effet de modifier la cotisation, c'est dans le but de simplifier la procédure.

Réjean Laflamme demande quelle sera la répartition des membres utilisateurs. Raphaël Déry lui répond que la répartition géographique pour les postes de membres utilisateurs au conseil d'administration restent les mêmes qu'avant.

### SUR PROPOSITION DE PIERRE BARIL

**DUMENT APPUYÉ PAR JEAN-PAUL ALLARD,**

**IL EST PROPOSÉ QUE** les modifications aux règlements soient adoptées tel que proposés.

**AGA-2014-06 Proposition adoptée à majorité.** Le résultat est de 22 en faveur, 0 opposition et 2 abstentions.



### 13. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6 membres de soutien ont été acceptés par le CA et l'ensemble des membres travailleurs. Ils sont maintenant membres en règle et ont droit de vote.

Chantal Cholette indique que conformément à la proposition de modification au règlement de régie interne, et en fonction des postes actuellement comblés, cinq postes devraient être en élection cette année :

- a. **Ensemble des membres utilisateurs de l'Outaouais** : 1 poste à combler (mandat de 3 ans)
- b. **Ensemble des membres utilisateurs Outaouais - Laurentides** : 2 postes à combler (mandats de 3 ans)
- c. **Ensemble des membres de soutien** : 1 poste à combler (mandat de 3 ans)
- d. **Ensemble des membres travailleurs** : 1 poste à combler (mandat de 3 ans)

**SUR PROPOSITION DE JEAN-PAUL ALLARD,  
DÛMENT APPUYÉE PAR CATHERINE LANDRY-LARUE,  
IL EST PROPOSÉ QUE** Jean-Daniel Boileau agisse à titre de président d'élection **ET QUE** Joëlle Ritchie agisse à titre de secrétaire d'élection.

**AGA-2014-07** Adoptée à l'unanimité

**SUR PROPOSITION DE CHRISTINE SIMARD,  
DÛMENT APPUYÉE PAR CHAKIB AHMIMED,  
IL EST RÉSOLU QUE** Jonathan Raby **ET QUE** Samy Thomas agissent à titre de scrutateurs d'élection.

**AGA-2014-08** Adoptée à l'unanimité

Le président d'élection présente la procédure d'élection

Le président procède à l'ouverture des mises en candidature :

**L'ensemble des membres utilisateurs de l'Outaouais** : 1 poste à combler

Robert Gratton propose Raphaël Déry. Ce dernier accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE CHRISTINE SIMARD,  
DÛMENT APPUYÉE PAR THIERRY CLÉMENT,  
IL EST PROPOSÉ** de mettre fin à la période de mise en candidature.

**AGA-2014-09** Adoptée à l'unanimité

**Raphaël Déry est élu par acclamation.**



**L'ensemble des membres utilisateurs Outaouais - Laurentides : 2 postes à combler**

Henri Gariépy propose Suzanne Latour. Celle-ci avait proposé sa candidature par lettre, donc elle accepte.

Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE RICHARD LAFRAMBOISE,  
DUMENT APPUYÉE PAR DAVID CORMIER,  
IL EST PROPOSÉ de mettre fin à la période de mise en candidature.**

**AGA-2014-10 Adoptée à l'unanimité**

**Suzanne Latour est élue par acclamation. 1 poste est laissé vacant.**

**L'ensemble des membres travailleurs: 1 poste à combler**

Martin Van Den Borre propose Michaël Daudelin. Ce dernier refuse.  
Claudine Lalonde propose Vincent Roy. Ce dernier accepte

Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE PATRICK DUGUAY,  
DUMENT APPUYÉE PAR JOHANNE DESJARDINS,  
IL EST PROPOSÉ de mettre fin à la période de mise en candidature.**

**AGA-2014-11 Adoptée à l'unanimité**

**Vincent Roy est élu par acclamation.**

**L'ensemble des membres de soutien: 1 poste à combler**

Marc Paquette propose Yvon Leclerc. Ce dernier accepte.  
Pauline Bouchard se propose par une lettre préalablement envoyée à l'AGA comme représentante de l'AGAP  
(Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau).

Aucune autre candidature n'est proposée.

**SUR PROPOSITION DE JULIE BOURGON,  
DUMENT APPUYÉE PAR RAYMOND OUMET,  
IL EST PROPOSÉ de mettre fin à la période de mise en candidature.**

**AGA-2014-12 Adoptée à l'unanimité**





**Les membres de soutien présents passent au vote. Yvon Leclerc est élu à majorité.**

*Les administrateurs élus sont donc : Raphaël Déry, Suzanne Latour, Vincent Roy et Yvon Leclerc.*  
On félicite les nouveaux administrateurs!

#### **14. VŒUX DE L'ASSEMBLÉE**

Chantal Cholette invite les membres à partager leurs commentaires et impressions.

Richard Laframboise, VP depuis 5 ans à la suite du CA de cet après-midi affirme que :  
L'entente de partenariat devient de plus en plus complexe à gérer et des excuses se créent à des paliers administratifs supérieurs.

Ex. : les emplois ne répondant pas aux critères. La CDR travaille pour le milieu et parfois n'est pas rémunérée pour la juste valeur de ses actions. Le gouvernement sabre dans plusieurs domaines, si on en venait à diminuer l'apport consacré au développement coopératif.

**Attendu que** la Coopérative de développement régional (CDR) Outaouais-Laurentides est une coopérative autonome, non gouvernementale et propriété de ses membres depuis 1974 ;

**Attendu que** le Gouvernement du Québec soutient les interventions de la CDR Outaouais-Laurentides par la rémunération des résultats de ses interventions et ce, depuis de nombreuses années ;

**Attendu que** l'aide gouvernementale permet de promouvoir la coopération comme outil de développement socio-économique des régions du Québec;

**Attendu que** cet appui de l'état permet aux nouvelles coopératives de démarrer leurs activités sans ajouter d'importants frais d'accompagnement à leurs besoins financiers et d'être appuyé dans leur développement ;

**Attendu que** la CDR Outaouais-Laurentides comptait sur le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), dont elle est membre, pour la représenter auprès du Gouvernement du Québec en vue de renouveler ou de bonifier l'Entente de partenariat pour le développement coopératif ;

**Attendu que** le CQCM est devenu gestionnaire de l'Entente en 2005, induisant une confusion entre ses propres objectifs et intérêts et ceux de ses membres ;

**Attendu que** les résultats des négociations des dernières Ententes ont vu les processus administratifs se complexifier et les conditions financières se restreindre, sans jamais nous permettre d'améliorer nos revenus malgré d'excellents résultats ;

**Attendu que** nous considérons que le CQCM se trouve en conflit de rôle et d'intérêt dans cette négociation ;



**Attendu qu'il** nous apparaît essentiel de faire reconnaître l'apport de notre CDR en terme de création d'emplois et d'activité économique, de développement de l'entrepreneuriat, de revitalisation et d'occupation dynamique des territoires ;

**Attendu que** l'Entente de partenariat pour le développement coopératif n'est renouvelée que pour une année, se terminant au 31 mars 2015 ;

**SUR PROPOSITION D'YVON LECLERC,  
DÛMENT APPUYÉE PAR MARC PAQUETTE,  
QU'IL SOIT RÉSOLU**

**QUE** l'assemblée générale des membres mandate le conseil d'administration et la direction générale pour faire les représentations nécessaires auprès du Gouvernement du Québec en vue de la reconduction d'une entente bonifiée, prévoyant des processus de reddition de compte rigoureux et s'appuyant sur une bureaucratie allégée destinant les sommes versées par l'État vers les services directs aux coopératives et aux collectivités ;

**QUE** les membres de la CDR Outaouais-Laurentides s'engagent à sensibiliser les décideurs locaux et régionaux à l'importance du dispositif collectif qu'est la CDR Outaouais-Laurentides dans la vie de leur entreprise ;

**QUE** soient interpellés les partenaires locaux et régionaux afin qu'ils interpellent les élus de l'Assemblée nationale sur la pertinence et l'efficacité de la CDR Outaouais-Laurentides dans l'identification et la mise en œuvre d'initiatives locales et régionales de développement socio-économique.

**AGA-2014-13 Adopté à l'unanimité.**

**Commentaires et réflexions :**

Réjean Laflamme partage une réflexion sur l'Entente de partenariat : il y a des possibilités importantes que l'entente disparaisse, que prévoient la direction et le conseil d'administration? Chantal Cholette répond que nos sources de financement sont diversifiées, et on en compte 50% venant de l'Entente. De plus, une stratégie pour diversifier davantage les sources de revenus a été adoptée cet après-midi en conseil d'administration, incluant la bonification de l'offre de service (notamment avec la gestion de projet) et le développement de partenariat avec d'autres ministères (ex. : MAMROT).

Jonathan Raby lève son chapeau aux administrateurs pour la transformation en coopérative de solidarité, nous sommes la troisième CDR à faire cette transition.

La coopérative C-BIO est en lice pour gagner le concours DÉFI coop de Co-operators. On donne la parole à Daniel Hermeston de C-BIO qui présente son projet en agriculture urbaine, potagers dans les écoles primaires et autres lieux publics. On invite les gens à aller voter pour C-BIO sur le site [www.cooperators.ca](http://www.cooperators.ca).

Yvon Leclerc partage une réflexion sur la crainte de voir les programmes sabrés, il mentionne que la CDR existe depuis 40 ans, alors que d'autres organisations telles que les SADC et CLD n'existent que depuis les années 1990. La CDR est un bel exemple de durabilité, et on pourra se battre pour garder ce joyau.



Martin Van Den Borre mentionne que, les Laurentides faisant partie du territoire depuis 15 ans, il est important de souligner la grande participation des membres des Laurentides à l'AGA, surtout qu'elle se tient dans l'Outaouais cette année. On note aussi en général plus de jeunes et plus de femmes, une belle évolution du membership et de la participation.

#### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, **l'assemblée se termine à 19 h 15.**

On invite l'assemblée à aller au BBQ.

---

Chantal Cholette  
Présidente d'assemblée

---

Joëlle Ritchie  
Secrétaire d'assemblée